



**Réponse de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n° 1260 de l'honorable Députée Joëlle Welfring**

**1. Madame la Ministre peut-elle confirmer que le ministère de l'Environnement et/ou ses administrations ne font pas partie de la Task Force Ammoniac ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?**

Madame la Ministre confirme que le ministère de l'Environnement ne fait pas partie de la Task Force Ammoniac.

La composition a été décidée au « Landwirtschaftsdësch » et il a été choisi de se concentrer sur des aspects techniques agronomiques, en collaboration avec les agriculteurs et les experts du secteur.

**2. Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis que la présence d'expert.e.s du domaine de l'environnement est nécessaire pour l'identification de solutions qui mèneront à une réduction des émissions d'ammoniac tout en respectant les autres objectifs environnementaux ?**

Je tiens à rassurer l'honorable députée, Madame Welfring, que des experts compétents et reconnus, issus du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ainsi que de ses administrations et de la profession agricole, participent activement aux travaux de la Task Force. Ces fonctionnaires et experts hautement qualifiés, bénéficiant également d'une solide formation scientifique, veillent à ce que les mesures proposées soient non seulement efficaces, mais aussi conformes aux méthodologies en vigueur. Ces spécialistes s'assurent que les solutions mises en place contribuent à la réduction des émissions d'ammoniac dans le secteur agricole, tout en respectant les autres objectifs environnementaux.

**3. Combien de réunions de la Task Force ont eu lieu jusqu'à présent et quelles organisations et administrations ont été invitées à chaque réunion ?**

À ce jour, quatre réunions de la Task Force Ammoniac ont eu lieu. Cette Task Force inclut des représentants du ministère de l'Agriculture et de ses administrations, ainsi que des délégués de la Chambre d'Agriculture et de CONVIS, l'association des éleveurs. Parallèlement à ces sessions plénières, des groupes de travail restreints se sont également réunis pour traiter des questions spécifiques et approfondir les aspects techniques particuliers, dans le but de proposer des solutions ciblées et adaptées.

**4. Par quels moyens Madame la Ministre envisage-t-elle d'intégrer les sujets de la protection de l'air, de l'eau et du sol dans les travaux de la Task Force Ammoniac ?**

La mission principale de la Task Force étant de réduire les émissions d'ammoniac issues de l'agriculture, nous veillons également à intégrer la protection de l'environnement dans son ensemble. Cette approche holistique prend en compte tous les impacts environnementaux dans les propositions de mesures éventuelles.

**5. Quel est le calendrier prévu pour les travaux de la Task Force ?**

Il a été convenu lors du « Landwirtschaftsdësch » qu'un rapport intermédiaire sera présenté en décembre.

Luxembourg, le 29 octobre 2024

La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

(s.) Martine HANSEN